

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 37 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des conditions de son élection pour faire barrage à l'extrême-droite, le président de la République ne peut prétendre avoir reçu un mandat du peuple français pour reporter l'âge de départ à la retraite.

La France affronte des circonstances exceptionnelles avec plus deux ans de pandémie, le retour de la guerre en Europe, l'inflation liée au choc énergétique, l'accélération des impacts du changement climatique et notamment des canicules qui ont fait plus de 11 000 morts en 2022. Alors que tout s'effondre, le bon sens voudrait que la représentation nationale donne la priorité aux urgences écologiques et sociales résultant de ces bouleversements et anticipe sur les chocs à venir. A l'inverse la réforme des retraites proposées est une nouvelle illustration de l'obsession productiviste pour la croissance du PIB qui mène au chaos en ignorant les limites planétaires.

De plus, la réforme des retraites proposées par l'article 37 ter n'est pas nécessaire et serait une régression sociale. Elle aggraverait les inégalités, notamment entre femmes et hommes, ainsi que le chômage des seniors. Il existe d'autres solutions, justes, crédibles et responsables, pour garantir l'avenir à long terme de notre système de retraite par répartition.

Enfin, une réforme d'une telle ampleur ne saurait être décidée sans débat démocratique approfondi, par le biais d'un simple amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ce passage en force est inacceptable.